

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE & DE
LA LEGISLATION

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

SECRET N° 69-206 /PR-MJL

du 7 Août 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N° 65-5 du 20 Avril 1965, portant statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°80/PR-MJL du 14 Octobre 1965 portant intégration de Monsieur da SILVA Ludovic dans le Corps de la Magistrature Dahoméenne ;
VU la Décision N°55/MJL-231 du 23 Juin 1967 portant rattachement sanitaire de Monsieur da SILVA Ludovic sur l'Hôpital Percy-Clamart (France)
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur da SILVA Ludovic, Magistrat du 3ème Grade, 5ème échelon, précédemment en congé de longue durée pour maladie, est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance d'Abomey.

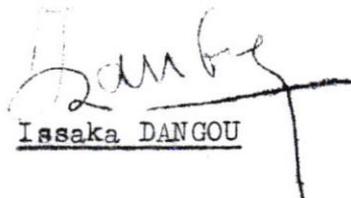
ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter du 1er Octobre 1969 et sera publié au Journal Officiel

AMPLIATIONS:

MJL 10
CSM 4
CS 6
JORD 1
Intéressé 1
Tribunaux 7
Ministres 10
PR 4
CES 5 - SGG 4
SGPR 1 - SGM 10
Ministères 9
DGAJL + DEP 4
Dtion Stat. 2
DCCT-DN-IAA 3
Gde Chanc. 1

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
et de la Législation,

Fait à COTONOU, le 7 août 1969


Issaka DANGOU


Emile Derlin ZINSOU